



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'An Deux Mil Vingt, le 21 novembre à 9h30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence d'Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Louise FENELON ; Pascal LE MENN ; Christian LETOURNEUR ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Françoise RISTERUCCI ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN

Absents : Laurent FOIRIEN, excusé, donne pouvoir à Pascal LE MENN ; Christian LETOURNEUR, excusé, donne pouvoir à Anne-Françoise GAILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole DOUMENG a été élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

#### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1) Modification du tableau des emplois,
- 2) Choix de l'opérateur sur la zone 2AU,
- 3) Convention de télétransmission des actes pour le CCAS et la CDE,
- 4) Aide à la Voirie Communale 2020-2022 : Répartition Commune et Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de la subvention,
- 5) Marché à bon de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement divers / Autorisation faite au maire de signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires,
- 6) Questions diverses.

#### **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

#### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Nicole DOUMENG a été élue secrétaire de séance.

## 1) Modification du tableau des emplois

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de remettre à jour le tableau des emplois suite à une titularisation et des modifications d'heures pour les grades de la Filière Territoriale d'Animation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2020

<b>Tableau des effectifs actualisé au 1er novembre 2020</b>					
<b>Grades</b>	<b>Autorisés par le Conseil Municipal</b>	<b>Pourvus</b>	<b>Non Pourvus</b>	<b>Titulaires Non Titulaires</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>
<b>FILIERE TERRITORIALE ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	1	1		T	35h00
	1	1		NT	35h00
<b>Adjoint Administratif Territorial</b>	1		1		35h00
<b>FILIERE TERRITORIALE TECHNIQUE</b>					
<b>Adjoint Technique</b>	1	1		T	35h00
	1		1	NT	35h00
<b>Adjoint Technique</b>	1	1		T	24h75

FILIERE TERRITORIALE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		T	35h00
Agent de Maîtrise (ATSEM)	1	1		T	35h00
FILIERE TERRITORIALE ANIMATION					
Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		NT	35h00
Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		NT	21h00
Adjoint d'Animation Territorial	1	1		T au 01/11/2020	25h00
Adjoint Territorial d'Animation	1		1	NT	35h00

## 2) Choix de l'opérateur sur la zone 2AU

Mme le Maire expose aux membres du Conseil, la nécessité de choisir un aménagement pour poursuivre l'opération de création de logements sur la zone 2AU identifiée au Plan Local d'Urbanisme.

Mme le Maire indique que trois opérateurs ont été rencontrés lors de ces entretiens. La commune a été assistée par l'établissement Foncier d'Ile-de-France lors de ceux-ci.

Pour deux d'entre eux, des visites sur des lotissements créés par leurs soins ont été organisées.

A l'issue de ces démarches, un exposé est fait aux membres du Conseil des qualités et faiblesses de chacun des opérateurs.

Mme le Maire demande qu'un choix soit réalisé par le Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, porte son choix sur la : Foncière Vallée de Chevreuse sise 20, rue Chesneau – 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.

### 3) Convention de télétransmission des actes pour le CCAS et la CCDE

Point annulé à l'ordre du jour.

### 4) Aide à la Voirie Communale 2020-2022 : Répartition Commune et Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de la subvention

Vu le Conseil Départemental des Yvelines dans sa séance du 26 juin 2020, a décidé de créer un programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD),

Vu le tableau de répartition de la subvention par commune, fixant pour la commune de La Boissière-Ecole, le montant de la subvention du Conseil Départemental des Yvelines à 275 278 € pour 37,3010 km réparti comme suit :

- Montant dédié à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : 25 316,43 € pour 3,4305 km de voirie intercommunale,
- Montant revenant à La Boissière-Ecole : 249 961,57 € pour 33,8705 km de voirie communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Rambouillet Territoires à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal.

- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

### 5) Marché à bon de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement divers / Autorisation faite au maire de signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le décret n°2020-1179 du 26 septembre 2020 modifiant le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence et dans ceux où il a été prorogé,

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu la convention constitutive du groupement de commande qui a pour objet de permettre à ses membres de mutualiser la passation des marchés relatifs à leurs besoins de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries communales,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes et le marché qui en découle pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les Transcom, les voiries communales et structures communautaires arrivera à échéance le 30 avril 2021.

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché, propose une nouvelle adhésion des communes qui le souhaitent au regard de la signature d'une nouvelle convention explicitant les conditions d'adhésion.

Considérant la volonté d'adhérer au groupement de commandes, en vue du choix de l'entreprise qui assurera ces prestations, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 et jusqu'au 30 avril 2022 avec possibilité offerte à chaque membre de reconductions annuelles des marchés pour une durée maximale de 4 ans,

Considérant la désignation de Rambouillet Territoires comme coordonnateur du groupement, qui sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire, ainsi qu'à signer et notifier celle-ci au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement,

Considérant la possibilité de la commune de solliciter l'assistance technique du service voirie de Rambouillet Territoires. Les membres du groupement qui auront saisi ce service s'engagent à régler à Rambouillet Territoires le montant relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les coûts inhérents à ce service sont décrits dans l'article 9 de la convention d'adhésion,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour entretien et aménagement divers sur les voiries et service d'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DONNE** son accord sur ce projet de groupement de commande.

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les Transcom, les voiries communales et structures communautaires.

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes.

**PRÉCISE** que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires.

**FIXE** le montant maximum annuel des travaux réalisables sur la commune : **Soit 200 000 € HT**

**CHARGE** Madame le Maire de signer la convention telle, qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué.

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

## 6) Questions Diverses

### Le bus « Santé des Femmes » :

Ce dispositif itinérant unique en son genre vient enrichir la palette d'action sociale interdépartementale, le bus « santé des femmes » offre aux femmes isolées du territoire une prise en charge globale.

Aller à la rencontre des femmes pour leur offrir une prise en charge globale tant dans le domaine de la santé que du soutien psychologique et de l'accès aux droits. Lancé par l'Institut des Hauts-de-Seine avec le soutien des Hauts-de-Seine et des Yvelines, le bus "santé des femmes", nouveau dispositif itinérant, est né d'un constat : « Malgré les dispositifs existants, la santé est un sujet tabou chez certaines femmes, dans les cités, mais aussi dans les campagnes. Des femmes de tous âges et de tous milieux, ne peuvent ou n'osent pas toujours frapper à la porte des structures d'accueil habituelles.

Il permet notamment la réalisation de dépistage du diabète, du cholestérol, de difficultés visuelles ou auditives.

Ce bus se présente comme une antenne mobile sociale et de prévention. Il garantit un véritable anonymat dans l'accompagnement personnel.

Le bus « santé des femmes » viendra sur notre commune les 19 et 20 janvier 2021 de 13h à 17h.

### **Tests PCR :**

La Région va financer et mobiliser le passage sur notre commune d'une équipe pour réaliser des tests PCR. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que la date me sera validée et un accord pris sur la localisation de l'opération.

Celle-ci se déroulera dans une « Tiny house » (petite maison mobile) gracieusement mise à disposition par la ville du Perray-en-Yvelines. La solidarité et le partage sont bien en mouvement sur notre territoire ! Un grand merci pour ces initiatives.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures et trente minutes, et ont signé au registre tous les membres présents.

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signatures</b>	<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signatures</b>
COER Anne		LE MENN Pascal	
COULANGE Chantal		LETOURNEUR Christian	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à AF. GAILLOT</i>
CRESSIAUX Pascal		MERCIER Francis	
DAUDE Frédéric		REMY Marie-Claire	
DOUMENG Nicole		RISTERUCCI Françoise	
FENELON Louise		VARON Virginie	
FOIRIEN Laurent	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à P. LE MENN</i>	WATRIN Olivier	
<p><b>Le Maire,</b></p> <p><b>Anne-Françoise GAILLOT.</b></p>			